

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil treize, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quinze mars deux mil treize, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 14-15 absents: 5-4

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Christine MADDALIN-HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER – Daniel DAHIOT – Jean-Jacques HERVOUIN - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Patrick MASSET – Patricia MOREL – Céline OGER – Christian POTTIER- Emmanuelle ROUSSEAU- Anne-Marie RUBLON (présente à partir de 21h15, vote à compter de la délibération 13-26)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé : Roger POULARD

Absents excusés : Tiphaine MAUSSION - Chantal GODET - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE.

Secrétaire :

Pouvoirs : Tiphaine MAUSSION à Céline OGER - Chantal GODET à Jean-Jacques HERVOUIN - Anne-Marie RUBLON à Joseph PICHET (pour la délibération 13-25)- Denis VALOTAIRE à Nathalie CLOUET

13-25 Taxes foncières et d'habitation

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 14

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2013, à savoir :

Taxes	Taux 2013
Taxe d'habitation	11,96 %
Foncier bâti	14,31 %
Foncier non bâti	35,66 %

13-26 Budget principal – Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 562 618,00 €
Recettes	1 562 618,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 117 758,00 €
Recettes	2 117 758,00 €

13-27 Budget assainissement collectif – Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	120 763,00 €
Recettes	120 763,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	102 307,00 €
Recettes	102 307,00 €

13-28 Budget lotissement « ZAC nord » - Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 553,68 €

Recettes	28 553,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 544,01 €
Recettes	28 544,01 €

DECIDE de clôturer ce budget.

13-29 Budget lotissement « Le Trésor » : Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	861 071,28 €
Recettes	861 071,28 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	187 773,53 €
Recettes	187 773,53 €

13-30 Budget lotissement « Le Hameau du Fresne » - Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	405 333,67 €
Recettes	405 333,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	68 712,06 €
Recettes	68 712,06 €

13-31 Budget lotissement « Extension du Fresne » - Budget primitif 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	68 310,00 €
Recettes	68 310,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	94 310,00 €
Recettes	94 310,00 €

13-32 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Stores cantine	Monsieur Stores	2 055,86€ TTC Article 2313-999
Aspirateur	Grassin Décors	552,07€ TTC Article 2188-999
Monobrosse Salle Unisson	Ets Ferron	1 901,48€ TTC Article 2184-20
Fournitures diverses service technique	Ets Ferron	798,72€ TTC Article 2188-999
Echafaudage salle Unisson	Grassin Décors	3 931,56€TTC Article 2184-20
Radiateurs divers appartements	Espace Emeraude	737,61€ TTC Article 2313-999
Réparation pompe à chaleur école JPrévert	Ent Perrinel	2 356,12€ TTC Article 2313-999
Meuble de rangement Ecole Jacques Prévert	CAMIF	674,54€ TTC Article 2184-999
Matériel service technique	MARION	3 886,88€ TTC Article 2188-999

13-33 subventions au Centre Social

Vu la délibération n°13-18 du 21 février 2013 votant les subventions aux associations ;
Vu le courrier du centre social du 25 février 2013 précisant les montants du subventionnement à la petite enfance (mercredis en période scolaire et CLSH en vacances scolaires) ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15
Voix contre : 0 Votants : 18
Abstentions : 0

DECIDE de modifier les montants suivants dans la précédente délibération :

- pour les mercredis : 10 313,16 € au lieu de 12 500 €
- pour le CLSH des vacances scolaires 2013 : un acompte de 3 500 € représentant 50% de l'estimation du cout annuel. Le montant définitif sera réajusté avec le solde en novembre 2013 (au lieu des 8 750 €).

13-34 Lotissement du Trésor - réservation de lot

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
Vu le courrier de Monsieur Carlos Manuel COELHO DOS SANTOS et de Madame Stéphanie BAPTISTA DA SILVA ALMEIDA annulant leur réservation du lot n°8 ;
Vu le courrier de Monsieur Nicolas LEGRAIS et de Madame Audrey REMY portant réservation du lot n°8 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 15
Voix contre : 0 Votants : 18
Abstentions : 0

DECIDE la vente de ce lot du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».